

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MERCIER, Maire.

Etaient présents : MM. MERCIER, RUSSEAU, HACHET, MAUDUIT, LEROY, RENARD, LE BRIS, MICHALECZEK, PIRONNEAU, BALIDAS, LANOES, SEBILO, BENOIT, GUERIN, SAINT CERNIN, TOUCHARD, Mmes DELAFOSSE, GESLIN, LOPEZ, GOASDOUE, POIRIER, LEPRINCE, formant la majorité en exercice.

Absents excusés : MM. FONTENAY, NAVEAU, SAGIR, TERNULLO, Mme VAVASSEUR.

Mme JEAN pouvoir à Mme DELAFOSSE, Mme MARIE pouvoir à Mme GESLIN, Mme FOULON pouvoir à Mme POIRIER, Mme DELANNOY pouvoirs à M. LE BRIS, Mme RIOULT pouvoir à M. SAINT CERNIN, M. DENYS pouvoir à M. GUERIN.

Nombres de Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 28

Date de convocation : 10/01/2018
Date d'affichage : 10/01/2018

Secrétaire de séance : Mme LEPRINCE

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2017.

Monsieur MICHEL présente ses meilleurs vœux à l'assemblée et souhaite que les débats soient fructueux.

DB 2018-001 – SUBVENTION ALLOUEE AU FOYER-LOGEMENT

La trésorerie du foyer-logement est insuffisante pour prendre en compte les factures reçues début janvier ainsi que les salaires.

Afin de pouvoir les mandater, il convient comme chaque année que la commune verse une subvention au foyer-logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VOTE** une subvention au foyer-logement,
- ⇒ **FIXE** le montant à 25 000 €, dépense imputée au compte 65737 du présent exercice,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DB 2018-002 – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de recruter deux agents, actuellement en contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE), en contractuel de droit public pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée de 6 mois à raison de 35 heures hebdomadaires. Ces dispositions prendront effet les 18 et 24 janvier 2018,
- ⇒ **MODIFIE** le tableau des emplois comme suit :

Filière technique

Suppression : 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe – catégorie C – 35 h

1 adjoint technique principal 2^{ème} classe – catégorie C – 35 h

Création : 2 adjoints techniques 2^{ème} classe – catégorie C – 35 h

CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Suppression : 2 agents – catégorie C – 35 h

- ⇒ **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Vu le Maire,

Michel MERCIER